

À la DGFIP, changement de méthode ... mais pas de réalité : les suppressions continuent encore et encore !

Cette année, la DG a innové en matière d'emploi : nous sommes passés d'un TAGERFIP* à un référentiel d'emplois en équivalent temps plein... Vous n'y comprenez rien : c'est volontaire et cela permet de faire disparaître d'un coup de baguette magique les emplois vacants ! Ce référentiel d'emplois en ETP est calculé à partir de "critères de charges, d'enjeux et d'environnement". Il est donc établi en tenant compte du nombre d'habitants et de la richesse économique du territoire.

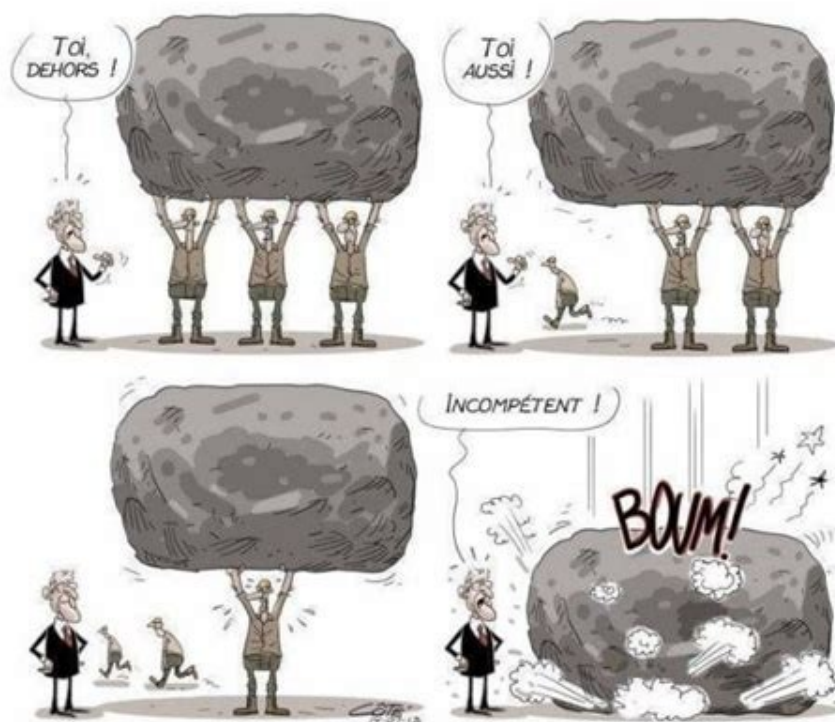
Du jour au lendemain, alors que l'on manque de personnel, la Nièvre se retrouve avec 24,8 postes en trop. Attention : après un envoi rectificatif du 10/03/2026, nous ne sommes qu'à 10,8 postes en trop.

Nous connaissons les problèmes de comptage des manifestants mais alors là, c'est le pompon : la DDFIP 58 ne sait pas compter ses agents ! Et après, la Direction nous demande de lui faire confiance... Petit conseil : vérifiez que vous êtes bien affecté dans la Nièvre, vous pourriez être un agent fantôme ! Pourvu que le compte soit bon... si non, le conte ne finira pas bien...

Concrètement pour notre département, nous sommes actuellement en équivalent temps plein 324,8 (ou 310,8) agents. Nous devons être 300.... Et au TAGERFIP, nous devons être 322.

A terme, ce sont entre 22, 24,8 ou 10,8 agents qui ne travailleront plus dans la Nièvre. Des services en souffrance ont déjà un sous-effectif récurrent et ancien et la DG continue de les enfoncer. 20 collègues se sont suicidés en 2025 et les tentatives sont bien plus nombreuses. Le taux de suicide au sein de la population française était de 13,4 pour cent mille pour l'année 2022, il est de plus de 20 en 2025 à la DGFIP !

De plus, dans le nouveau référentiel, les antennes des services, Chateau-Chinon, Clamecy et Decize n'apparaissent plus, ce qui nous fait craindre leur disparition prochaine. N'oublions pas que nous sommes aux portes du Nouveau Réseau de Proximité 2... Comme souvent au cinéma, les suites sont rarement à la hauteur du 1er opus. Nous craignons que le NRP 2 ne confirme malheureusement cet adage.



En l'absence de transparence et de réelle comparaison possible, nous vous présentons les suppressions d'emplois par rapport au TAGERFIP, dernier élément de référence pour les emplois de la Nièvre.

	IDIV	A	B	C	AT
DIRECTION		-6	+3	+5	-1
CDC	0	0	0	0	0
EDR		0	0	0	0
BCR		0	0	0	0
PCRP		0	0	0	0
prog		+1	0	0	0
SDIF	+1	0	+1	+6	0
PCE		-4	-2	0	0
SIP	-1	0	-5	-13	0
SIE		+1	+2	0	0
SGC NEVERS		0	-2	-4	0
SGC COSNE		-1	-1	+1	0
THNA		0	-2	+1	0
PRS		0	0	+1	0
SPFE		0	-3	0	0
TOTAL	0	-9	-9	-3	-1

La Direction doit donc atteindre cet objectif de 300 ETP, mais nous ne savons pas sous quel délai, ni comment. Ce référentiel est valable au 1er janvier 2026 : rien n'empêche une diminution supplémentaire les années suivantes ! Aucune information n'est communiquée pour les agents en surnombre, ni quel sort leur seront réservés. Nous avons de grandes inquiétudes en raison de l'amateurisme de la Direction de la Nièvre sur des changements organisationnels prévisibles. Comment allons-nous travailler sereinement dans les services ? Comment s'épanouir professionnellement dans ce flou artistique ?

* Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques